

CRAS dossier – Juillet 2017

Sommaire (deux articles) :

Page 2 – *Guadeloupe, Sonjé Mé 67* de Odile Tobner, extrait de *Ekaitza*, n°267 de mai 2017.

Page 4 – *Guadeloupe, mai 1967, la répression sanglante*, extrait de *L'Émancipation*, n°10 de juin 2017.

Sonjé Mé 67

Publié le 21 mai 2017 par [Odile Tobner](#)

Thèmes [Racisme](#) [Jacques Foccart](#) [Guadeloupe](#) [Une](#)



Crime colonial oublié de la « métropole », les tueries et la répression de mai 1967 ne sont l'objet d'aucune commémoration de l'Etat français : cinquante ans d'omerta.

La Guadeloupe a une histoire particulière au sein des Antilles françaises. Après la figure de Toussaint Louverture, l'homme qui commanda la révolte et mit fin à l'esclavage dans la partie française de Saint-Domingue en 1791, c'est celle de Louis Delgrès qui est la plus emblématique de la lutte pour l'émancipation, lui qui s'engagea désespérément contre le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte et préféra la mort à la reddition le 28 mai 1802 à Saint Claude en Guadeloupe.

Nouveau statut, même combat

Cent cinquante ans plus tard, alors que les Antilles françaises sont passées en 1946 du statut de colonie à celui de département français, sans pour autant qu'une égalité de fait soit instaurée avec les Français de métropole, la Guadeloupe voit se développer des mouvements de revendication. En novembre 1951, les ouvriers de la canne à sucre entament une grève, bientôt rejointe en janvier 1952 par les petits fonctionnaires. Les propriétaires Béké font appel aux CRS qui, le 14 février, tirent dans la foule désarmée, faisant quatre morts et de nombreux blessés. Des mouvements plus politiques voient le jour dans les années 1960. Administrateur de la France d'Outre-mer, le Guadeloupéen Albert Béville, écrivain sous le nom de Paul Niger, a tiré de son expérience africaine ses convictions anticoloniales. Il fonde en avril 1961, avec l'écrivain Edouard Glissant et l'avocat Marcel Manville, le Front Antilles-Guyane pour l'autonomie. L'association est dissoute à peine trois mois après. Albert Béville est mis en congé, rétrogradé administrativement et interdit de séjour aux Antilles. Il réussit à s'envoler pour la Guadeloupe en compagnie du député de Guyane Justin Catayé et d'autres militants du Front. Leur avion s'écrase à l'atterrissage, le 22 juin 1962, à Deshaies en Guadeloupe.

En 1963 est fondé, à partir de mouvements d'étudiants en métropole, le GONG (Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe) qui revendique cette fois l'indépendance et rencontre la sympathie dans une population exaspérée par l'injustice sociale et raciale, par les élections régulièrement truquées, par l'arrogance intacte du pouvoir colonial.

« Embrasse le nègre »

En mars 1967, une étincelle va mettre le feu aux poudres. Le propriétaire européen d'un grand magasin à Basse-Terre lâche son berger allemand, en lui ordonnant « *embrasse le nègre* », sur un

cordonnier ambulant infirme à qui il veut interdire de s'installer sur le trottoir devant chez lui. Le vieil homme est renversé et mordu. La foule en colère s'assemble, met à sac le magasin et précipite la grosse voiture du commerçant dans la mer. Deux jours plus tard, le magasin du frère de l'agresseur explose à Pointe-à-Pitre. Devant ces émeutes, le préfet Pierre Bollotte, qui a été directeur de cabinet du préfet d'Alger pendant la bataille du même nom, fait appel aux CRS et ordonne une répression féroce qui fait de nombreux blessés. Deux mois plus tard, les ouvriers du bâtiment se mettent en grève, réclamant 2% d'augmentation. Le 25 mai, des négociations ont lieu à la Chambre de commerce de Pointe-à-Pitre devant laquelle les manifestants se rassemblent. Le patronat ne cède rien. La phrase : « *Quand les nègres auront faim, ils reprendront le travail* » est même prononcée. Les manifestants jettent alors des projectiles sur les forces de l'ordre qui répliquent en ouvrant le feu et font deux morts. Au premier rang de la manifestation, l'activiste du GONG Jacques Nestor s'écroule, victime d'un tir manifestement ciblé. Loin de s'arrêter, la manifestation s'amplifie. Des lieux symboliques de l'État français sont incendiés. Les gendarmes mobiles et les CRS, renforcés par l'armée, ouvrent alors un feu nourri. Des dizaines de manifestants tombent tandis que les autres s'enfuient. La traque dégénérant en massacre systématique va alors s'organiser dans la soirée, la nuit et les jours suivants. Des automitrailleuses sillonnent la ville tirant sur les passants. La chasse à l'homme se poursuit méthodiquement dans le ratissage des quartiers. Le chiffre des victimes de ces journées sanglantes est à ce jour inconnu. Les autorités déclareront huit morts, la réalité doit se monter à une voire plusieurs centaines de tués.

Amnésie volontaire

La répression se poursuit par des centaines d'arrestations. Dix-neuf membres ou sympathisants du GONG sont transférés en métropole pour comparaître devant la Cour de sûreté de l'État, accusés d'avoir organisé la sédition. Treize seront acquittés, six condamnés avec sursis. Ce verdict signe non la volonté de l'État d'apaiser les esprits – le caractère spontané de la révolte était avéré – mais celle d'effacer le massacre. Entreprise réussie. Qui, en France, connaît le mai 67 guadeloupéen ? [1] Nos héros ne sont pas vos héros ; nos morts ne sont pas vos morts, a pu dire James Baldwin à propos des luttes des noirs.

Cinquante ans après, les archives doivent s'ouvrir pour identifier la chaîne de commandement qui a permis ce terrible carnage. On en attribue la responsabilité à Foccart, homme de l'ombre de l'Élysée, issu d'une famille de Békés guadeloupéens [2] et obsédé par la subversion communiste dans les possessions françaises, un de ces hommes puissants « *qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur que dans les fers de l'esclavage* », selon l'ultime message de Delgrès.

[1] Sur ces événements, un documentaire de Xavier-Marie Bonnot et François-Xavier Guillerme a été produit en 2010, et est toujours disponible en ligne : "[Mai 1967 en Guadeloupe, enquête sur un massacre oublié](#)"

Les auteurs en ont fait aussi un livre en 2015 : *Le sang des nègres*, éd. Galaade

[2] Voir "[Foccart le Guadeloupéen](#)", *Billets* n°185, novembre 2009

Guadeloupe, mai 1967, la répression sanglante



Un pan de l'histoire néocoloniale française est complètement occulté. 50 ans après les massacres perpétrés en Guadeloupe en mai 1967 tandis que les victimes ont été poursuivies, les coupables ne sont toujours pas inquiétés. Les archives les plus importantes sont encore gardées secrètes. Le 27 mai, avec le Kolèktif Doubout pour mé 67, revendiquons : la vérité et la justice, la reconnaissance de ce crime colonial, l'ouverture totale des archives, des réparations liées aux préjudices pour les victimes et leurs familles, la condamnation de l'État responsable.

Le 20 mars 1967, Srensky, un européen, propriétaire d'un grand magasin de chaussures à Basse-Terre (Guadeloupe), voulant interdire à Raphaël Balzinc, un vieux guadeloupéen infirme, cordonnier ambulancier, de passer sur le trottoir qui borde sa devanture, lâche sur lui son berger allemand. Srensky excite le chien en s'écriant : "Dis bonjour au nègre !" ; Balzinc, renversé et mordu, est secouru par la foule, tandis que Srensky, du haut de son balcon, nargue et invective à qui mieux-mieux les passant.e.s et même les policiers guadeloupéens qui sont accourus. Il s'ensuit une colère qui aboutit au saccage du magasin. Srensky, dont la grosse voiture est jetée à la mer, réussit à s'enfuir à temps. Le préfet de la Guadeloupe, Pierre Bolotte, ancien directeur de cabinet du préfet d'Alger (après la fameuse bataille d'Alger qui a donné lieu à la pratique systématique de la torture et des exécutions sommaires) feint de condamner l'acte raciste de Srensky, mais veut profiter des événements pour démanteler le mouvement autonomiste né de la déception des Guadeloupéen.ne.s. Malgré la départementalisation de 1946, ils et elles ont conscience, du fait du racisme et des incroyables injustices sociales qui les frappent, de n'être pas assimilé.e.s et d'être traité.e.s en indigènes. La seule réponse qui a été donnée à leurs problèmes, c'est l'exil. Des scènes d'émeutes ont lieu à Basse Terre puis à Pointe-à-Pitre. La répression policière est violente : une cinquantaine de blessé.e.s. Le 23 mars, le magasin du frère de Srensky est dynamité à Pointe-à-Pitre.

"Quand les nègres auront faim, ils reprendront bien le travail"

Le 24 mai, les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève, réclamant 2 % d'augmentation et l'alignement des droits sociaux sur ceux de la métropole. Le 25 mai, l'importance de la mobilisation et la tension régnant sur les piquets poussent le patronat à convoquer des négociations à Pointe-à-Pitre. Elles sont de pure forme. Le chef de la délégation patronale, Brizzard, déclare : "Quand les nègres auront faim, ils reprendront bien le travail".

Le 26 mai, tôt le matin, la mobilisation des ouvriers à la Pointe Jarry donne lieu à une "répression énergique" (selon les propres mots du commissaire Canales) : bastonnades, coups de crosse, tirs tendus sur les ouvriers. Dans la matinée, de nombreux ouvriers se rassemblent devant et aux alentours de la Chambre de commerce. À 12h45, les négociations, qui étaient sur le point d'aboutir, sont ajournées par la délégation patronale. Vers 14h30, des renforts de CRS sont déployés sur la Place de la victoire et devant la Chambre de commerce ; les affrontements débutent. Les CRS lancent des grenades lacrymogènes et chargent à coups de matraques, à coups de crosses et à coups de pieds, ceux qui tombent, glissent ou traînent.

Les manifestant.e.s, renforcés.e. par des jeunes, répliquent par des jets de pierres, de conques de lambi, de bouteilles.

À 15h15, le préfet Bolotte, en repli à la sous-préfecture en compagnie des chefs militaires et du sous-préfet Petit, donne alors l'ordre de tirer, "en faisant usage de toutes les armes". Il sait la portée de son ordre. L'homme a effectué deux séjours en Indochine (en 1950, au cabinet du maréchal de Lattre de Tassigny ; en 1953, au cabinet du ministre des Relations avec les États associés) et a passé trois années en Algérie, entre 1955 et 1958, sous-préfet à Miliana, puis directeur de cabinet du préfet d'Alger. C'est un familier des tueries françaises en terres coloniales.

Vers 15h35, le commissaire Canales désigne un manifestant du doigt. Rafales de fusils automatiques. Sur la place de la Victoire, non loin du monument aux morts, un homme tombe, atteint de deux balles dans le ventre. Très vite, il est ramassé, emporté et conduit à l'hôpital général. Il y décède peu après. Il s'agit de Jacques Nestor, 26 ans, militant du GONG (Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe, indépendantiste). Vers 15h40, autour de la Place, dans la foule des badaud.e.s, un guadeloupéen est atteint d'une balle en pleine tête. Puis c'est au tour du jeune Pincemaille de s'effondrer, la tête elle aussi déchiquetée par une balle meurtrière. C'est le signal de début d'un long massacre...

"Nettoyer la ville..."

Dans la ville, la sauvagerie de la répression et l'annonce de ces trois exécutions déclenchent une vague de colère. Les armureries Petreluzzi-Questel et Boyer sont prises d'assaut : des armes et des munitions sont emportées. Contre la barbarie militaire, un mouvement de résistance populaire s'organise. Les affrontements redoublent d'intensité : plusieurs groupes de civil.e.s armé.e.s s'opposent aux forces de répression ; ailleurs, des cars de CRS et de gendarmes déboulent en trombe, avec pour consigne de "nettoyer la ville".

Le maire de la ville, Henri Bangou, dénonce "les agitateurs professionnels" qu'il désigne comme autant de coupables à châtier ! À 18h, une pluie incessante de rafales d'armes automatiques a déjà fauché des dizaines de guadeloupéens : on signale déjà quatre tués et plus de 30 blessés civils. De nouvelles troupes de parachutistes, arrivées en renfort des gendarmes et des CRS, font leur apparition et commencent à prendre position.

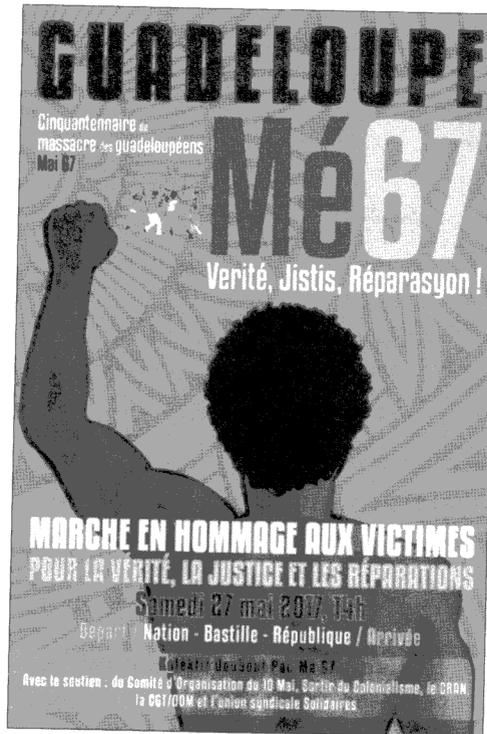
L'émeute populaire redouble alors d'intensité : les magasins Unimag et Prisunic, les immeubles d'Air France et de France Antilles, ainsi que le dépôt de la Banque de la Guadeloupe sont attaqués et incendiés... Les képis rouges (gendarmes mobiles) investissent la

ville, aidés dans leurs repérages, leurs déplacements et leurs interpellations par des policiers guadeloupéens et par d'autres indicateurs qui s'étaient glissés parmi les manifestant.e.s. C'est le couvre-feu, alors que la radio d'État annonce que le calme est revenu.

"Tirer sur tout ce qui bouge, qui est noir ou qui tire ses origines de cette couleur"

À 20h, la décision est prise d'envoyer les "pots de fleurs", des jeeps militaires équipées d'une mitrailleuse. Cette décision se double d'un ordre clair : "tirer sur tout ce qui bouge, qui est noir ou qui tire ses origines de cette couleur". Pointe-à-Pitre est en état de siège.

Le massacre va alors virer à la boucherie. Les artères de la ville sont dégagées ; plus aucun regroupement n'est admis ; badaud.e.s, passant.e.s, riverain.ne.s essuient les rafales des meurtrières. Des centaines de guadeloupéen.ne.s sont pris pour cible, mis.e en joue, blessé.e.s, mutilé.e.s, fauché.e.s. Le jeune Camille Taret qui rentre du travail est abattu à deux pas du domicile de ses parents. Dans la nuit, la patrouille repasse alors que les parents et proches organisent la veillée : nouvelle rafale. Gildas Landre ne se relèvera pas.



À minuit, un avion militaire en provenance de Martinique vomit d'autres assassins ; une nouvelle meute de militaires parachutistes français, chargée celle-ci de "finir le travail". À 2 heures du matin le silence se fait. Les rues sont vides, nettoyées de toute présence guadeloupéenne exception faite des quelques policiers et indics servant de guides aux chiens.

Dès l'aube du 27, passant sous silence le nombre réel de victimes innocentes guadeloupéennes, la radio d'État annonce 27 CRS et 6 ou 7 gendarmes blessés. Au matin, la population découvrent une ville assiégée, transformée en champ militaire. Dans les rues de Pointe-à-Pitre, la France mène une guerre contre des civils désarmés. On murmure des noms : ceux de guadeloupéens assassinés par les képis rouges, ceux des blessés. Toujours à voix basse, on s'interroge sur le nombre de victimes et les véritables raisons d'un tel massacre. À 8h, au lycée de Baimbridge, les jeunes s'appêtent à manifester pour dénoncer les massacres et la sauvagerie répression de la veille. En route, ils seront rejoints par d'autres. Vers 10h, le millier de jeunes s'arrête face à la sous-préfecture, et après une prise de parole, commence à scander les noms des bourreaux. Les cordons de képis rouges et de CRS postés sur place les encerclent, puis commencent à

frapper. Plusieurs jeunes sont interpellés. Cette nouvelle agression, ravive la braise : des affrontements sporadiques continuent d'opposer des groupes de guadeloupéens aux CRS et aux képis rouges. Le rapport de force est par trop déséquilibré (pierres et bouteilles contre fusils automatiques et mitraillettes). Tout au long de la journée, assassinats, mutilations et arrestations se poursuivent. Des corps sans vie sont furtivement récupérés par leurs proches.

À 17h, des dizaines de guadeloupéens, bravant la politique de Terreur, accompagnent le corps de leur camarade Jacques Nestor au cimetière de Mortenol. D'autres victimes sont enterrées au même moment. Assoiffés de sang guadeloupéen, les chiens déployés par centaines et postés sur tout le parcours, veillent. Leurs griffes enserrant soigneusement les armes de guerre pointées en direction des cortèges funéraires. En plus des centaines d'arrestations arbitraires en "flagrant délit", la chasse est lancée contre les "agitateurs, meneurs". La ville s'endort pour la deuxième fois en baignant dans une odeur de mort et de poudre.

Le 30 mai, le patronat sera contraint d'accorder une augmentation de 25 % des salaires à des ouvriers qui ne demandaient que 2 %. 25 fois plus que la proposition maximale faite par Brizzard lors de la "négociation" du 26.

Des centaines de guadeloupéens ont été arrêtés. 10 seront immédiatement condamnés à des peines de prison ferme. 70 autres feront l'objet de poursuites. En outre, 19 guadeloupéens, liés au Gong et accusés d'avoir organisé la sédition, sont déportés en France et déférés devant la cour de Sécurité de l'État. 13 des accusés seront acquittés, les 6 autres condamnés avec sursis.

87, 100 morts...

Le bilan officiel de ces journées est de 8 morts. En 1985, un ministre socialiste de l'Outre-mer, Georges Lemoine, lâche le chiffre de 87 morts. Christiane Taubira, depuis Garde des Sceaux, a pour sa part évoqué 100 morts. Certains parlent du double. Le caractère imprécis de ce bilan, dans un département français, en dit long sur la situation qui pouvait y régner à cette époque.

Quant aux responsables de cette tragédie, sont cités les noms du commissaire Canalès, du préfet Bolotte, de Pierre Billotte, ministre de l'Outre-Mer, de Christian Fouchet, ministre de l'Intérieur, de Pierre Messmer, ministre des Armées, et surtout de Jacques Foccart, alors secrétaire de l'Élysée aux Affaires africaines et malgaches. Foccart était le fils d'une béké guadeloupéenne de Gourbeyre (Elmire de Courtemanche de La Clémadière) et d'un planteur de bananes d'origine alsacienne (Guillaume Koch-Foccart), maire de cette même ville de Gourbeyre. Mais personne n'a jamais osé accuser le premier ministre, Georges Pompidou, ni le général De Gaulle, alors Chef de l'État, qui certainement, a dû être informé de ce qui se passait en Guadeloupe et probablement consulté sur les mesures à prendre.

Secret Défense

Curieusement, les archives relatives au massacre – ou ce qu'il en reste – ont été classées Secret Défense jusqu'en mai 2017, ce qui pourrait être le signe que des hommes des forces spéciales ont pu être utilisés sous l'uniforme des forces de l'ordre classique, comme cela se fait parfois, quand la République se sent menacée.

Pierre Bolotte, le préfet, a été prudemment rapatrié le 12 juillet 1967 et affecté, le temps que les esprits se calment, à un poste discret. Après avoir poursuivi sa carrière de préfet territorial en métropole, il a été nommé à la Cour des Comptes en 1982, tout en menant une carrière politique dans le 16^e arrondissement de Paris, dont il a été maire-adjoint RPR. Srensky, aidé par les autorités, a disparu de la Guadeloupe sans laisser de traces.

Les séquelles de ces événements sanglants, dans la mémoire collective guadeloupéenne, sont d'autant plus vivaces que le massacre de mai 1967 a toujours été minimisé, sinon occulté dans l'histoire de la Cinquième République, à la différence d'autres massacres comparables en termes de victimes, comme celui du 17 octobre 1961, qui, eux, ont été reconnus officiellement (certes, souvent très tardivement, en les minorant et sans en tirer tous les enseignements).

Bulletin "Sortir du colonialisme" n°3, mai 2017, édité par Solidaires

Le 31 mai, procès d'Élie Domota (il vient d'être reporté au 6 juillet)

Non content d'exercer une intense répression antisyndicale, et notamment à l'encontre des militants de l'UGTG qu'ils licencient, les patrons de BMW ont porté plainte contre le secrétaire de cette organisation, Élie Domota, pour « violences en réunion ». Le dossier d'accusation est vide, la seule « preuve » est un arrêt de travail d'une journée du plaignant...

Ce procès s'inscrit dans la vague de criminalisation des mouvements sociaux, et notamment du mouvement syndical, que nous connaissons depuis un moment. Organisée par le patronat à l'échelle internationale, nous la connaissons, et la combattons, dans de nombreux pays du monde. Elle prend une dimension particulière dans un contexte colonial. Comme de très nombreuses forces syndicales, associatives et politiques, l'Union syndicale Solidaires dénonce ce procès et exige l'arrêt des poursuites envers Élie Domota !